



licenciement pour faute grave pour refus de mutation

Par **Florinette**, le **04/09/2020** à **18:21**

Bonjour,

Je suis vendeuse chez XXXX et le magasin où je travail ferme définitivement. Ils me proposent une mutation à 103 km/aller de mon lieu de travail actuel sachant que j'ai un contrat de 24h pas semaine pour un motant net de 780 €/mois. Pas de transport en commun pour accéder à mon nouveau lieu de travail et par mon véhicule perso ça me coute + de la moitié de mon salaire. Je ne comprends pas pourquoi faute de grave je perds mon indemnité de licenciement et mes 2 mois de préavis . Que dois je faire (nous sommes une équipe de 4 salariées et toutes dans le meme cas).

Merci d'avance de votre réponse.

Par **P.M.**, le **04/09/2020** à **18:31**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous avez une clause de mobilité à votre contrat de travail mais même s'il y en a une, un refus de mutation ne peut pas, dans ces conditions, en principe, constituer une faute grave, en revanche, cela peut être une cause réelle et sérieuse de licenciement...

Si l'entretien préalable n'a pas encore eu lieu, je vous conseillerais de vous y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel puisque je présume qu'il y en a dans l'entreprise...